

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-122 – CONCLUSION D’UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET ATLANTIC EAU RELATIVE AUX TRAVAUX DE MODIFICATION DES RESEAUX AEP RENDUS NECESSAIRES PAR LE PROJET D’AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE LA GRIVOLOIS RD 773 / RN 165 A PONT-CHATEAU

Le dix-neuf octobre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s’est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 13 octobre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	25
Excusés	8

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON- Mme Souad TERRASSIN
M. Sébastien COIRRE - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD
M. Jonathan HERVÉ - André THIBAudeau

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
Mme Eliane RENAUT (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. André THIBAudeau)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)

Secrétaire de séance :

M. Jonathan HERVÉ

Rapporteur :

M. Stéphane MÉREL, 6^{ème} Adjoint délégué au Cadre de vie et aux bâtiments

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le titre I du Code de la voirie routière et notamment les articles L-113.3 à L-113.7 et les articles R-113.3 à R-113.10 ;

Vu l'arrêté du Président du Département, en date du 19 septembre 2006, portant règlement de la voirie routière départementale de Loire-Atlantique ;

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie, bâtiments, en date du 11 octobre 2022 ;

Considérant que la réalisation des aménagements liés au giratoire de la RD 773 à Pont-Château nécessitent la modification des ouvrages du réseau d'eau potable ;

Considérant qu'Atlantic'eau accepte de modifier ses réseaux à la demande du Département de Loire-Atlantique ;

Considérant qu'Atlantic'eau assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de modification de ses réseaux, en liaison avec le Département de Loire-Atlantique ;

Considérant que le déplacement des réseaux est la conséquence de travaux effectués dans un intérêt autre que celui du domaine occupé ;

Considérant l'accord de la Commune de Pont-Château et du Département de Loire-Atlantique pour la prise en charge financière du dévoiement à hauteur de 50% pour chacune des collectivités ;

Le Département de Loire-Atlantique a engagé des travaux conséquents à Pont-Château avec la création d'un giratoire pour sécuriser l'entrée nord de la ville sur la RD 773. Ces travaux vont permettre de sécuriser le carrefour de la RD 773 avec les bretelles d'accès et de sortie de la RN 165 et la voie communale du hameau de Bresnel, au lieu-dit La Grivolais.

L'entrée nord de la ville de Pont-Château supporte en effet un trafic important, d'environ 10 000 véhicules par jour, dont de nombreux poids-lourds (400 poids-lourds par jour).

Cet aménagement permettra de sécuriser les lieux et de favoriser les déplacements doux (vélos, piétons...) entre le village de Bresnel et l'entrée de l'agglomération de Pont-Château. Une voie verte reliera l'aire de covoiturage existante au futur aménagement.

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, il est nécessaire de modifier les ouvrages du réseau d'eau potable. Il est proposé de conclure une convention avec Atlantic eau, propriétaire desdits ouvrages et le Département de Loire-Atlantique, afin de définir les engagements respectifs de chaque partie, et notamment les conditions de prise en charge financière de ces aménagements.

Ainsi, la Commune et le Département s'engagent à prendre en charge la moitié des travaux, s'élevant à 47 192.50€HT ; soit 23 596.25€ pour chaque collectivité.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer une convention avec le Conseil Départemental de Loire-Atlantique et Atlantic Eau portant sur les travaux de modification des réseaux AEP rendus nécessaires par le projet d'aménagement du giratoire de la Grivolais RD 773 / RN 165 à Pont-Château ; annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 octobre 2022

Le secrétaire de séance,
Jonathan HERVÉ

Le Maire,
Danielle CORNET



Signature of Jonathan Hervé, Secretary of the meeting, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.



Signature of Danielle Cornet, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-Château, Loire-Atlantique.

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le : 21/10/2022
- De la publication ou notification le : 21/10/2022

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.